

PREFET DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5297)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### LA SOCIETE TRABET S.A.S SOLLICITE L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'EXPLOITER DEUX CENTRALES MOBILES D'ENROBAGE A CHAUD SUR LA COMMUNE DE SILLY-LE-LONG

Par arrêté du 4 juillet 2014, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a ordonné une consultation du public sur la demande d'autorisation présentée par la société TRABET S.A.S concernant l'exploitation temporaire de deux centrales mobiles d'enrobage à chaud sur la commune de Silly-le-Long, lieudit « La Baraque », parcelles cadastrées section Z n° 294, 293, 150 et 154.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

**Cette consultation aura lieu à la mairie de Silly-le-Long pendant une durée de 16 jours du mardi 22 juillet 2014 au mercredi 6 août 2014 inclus.**

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site afin d'y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Silly-le-Long, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du demandeur à l'adresse suivante : Société TRABET S.A.S, 17 route d'Eschau - BP 30308 - 67411 ILLKIRCH, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

La demande ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

A l'issue de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan de la mise à disposition du public à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Silly-le-Long, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).